

CH_VB 2004-2720 6651 vom 25. Oktober 2004

Bundesverwaltung, 2004-10-25, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2004-2720_6651_

FR: CH_VB 2004-2720 6651 du 25 octobre 2004

IT: CH_VB 2004-2720 6651 del 25 ottobre 2004

Volltext

2004-2720 6651 Publications des départements et des offices de la Confédération

Communication de la Commission de la concurrence (art. 32 et 33 de la loi fédérale sur les cartels et autres restrictions à la concurrence; LCart) Le 25 octobre 2004, la Commission de la concurrence a reçu une notification selon laquelle Swisscom AG envisage d'acquérir une participation minoritaire dans Cine- trade AG et d'en prendre à terme le contrôle. Ces entreprises participantes sont actives notamment dans les domaines suivants: – Swisscom AG est la société mère d'un groupe de télécommunication qui est actif en particulier dans les domaines de la téléphonie fixe, de la téléphonie mobile, des technologies de l'information et de l'Internet. Par ses sociétés filles Bluewin et Swisscom Broadcast, elle est entrée depuis peu sur le mar- ché de la télévision. – Le groupe Cinetrade comprend le fournisseur de télévision à péage Teleclub AG, les salles de cinéma KITAG Kino Theater AG, ainsi que la société PlazaVista fournissant les droits vidéo de films (Homevideo). Toutes les entreprises ou personnes intéressées peuvent prendre position sur ce projet de concentration auprès du secrétariat de la Commission de la concurrence. Ces prises de position doivent parvenir sous forme écrite au secrétariat de la Com- mission de la concurrence dans un délai de 15 jours à compter de la date de publica- tion. Les prises de position sont à adresser avec mention du projet de concentration concerné par fax (031 322 20 53) ou par poste à l'adresse suivante: Secrétariat de la Commission de la concurrence, Monbijoustrasse 43, 3003 Berne. Selon l'art. 43, al. 4, de la loi sur les cartels (LCart) seules les entreprises participan- tes ont qualité de parties. 14 décembre 2004 Secrétariat de la Commission de la concurrence

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Communication de la Commission de la concurrence (Swisscom - Cinetrade) In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2004 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 49 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 14.12.2004 Date Data Seite 6651-6651 Page Pagina Ref. No 10 138 225 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.